



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONCERTATION DE LA CHAÎNE BELGE

Le 22 octobre 2016

Concertation de la chaîne agro-alimentaire belge: les accords commerciaux UE- Canada doivent entrer en vigueur dans les plus brefs délais

Le secteur agro-alimentaire belge est largement orienté vers les exportations. Les enjeux liés à des accords commerciaux sont à ce titre déterminant. La recherche de nécessaires équilibres, la juste évaluation et maîtrise de menaces potentielles, ainsi que le respect des choix de société sont à cet égard cruciaux. Le CETA, accord commercial entre l'Union Européenne et le Canada, offre des perspectives de développement économique selon la perception des membres de la concertation de la chaîne agro-alimentaire belge (agriculture, industrie alimentaire et commerces). C'est pourquoi, les membres de la concertation agro-alimentaire belge¹ plaident pour que des accords commerciaux entre des accords commerciaux entre l'Union Européenne et le Canada soient ratifiés et puissent entrer en vigueur dans les plus brefs délais.

La chaîne agro-alimentaire belge est un des secteurs clés en matière d'exportation de notre pays. Elle est pleinement convaincue des opportunités qu'offrent de nouvelles possibilités d'exportation en termes de croissance et de développement de ses activités. La chaîne agro-alimentaire belge est également consciente des menaces liées aux accords de libre-échange en termes de concurrence potentiellement déséquilibrée et de risque de fragilisation de ses activités. Pour le secteur agro-alimentaire, les enjeux liés à la négociation d'accord commerciaux sont cruciaux.

Pour tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire, il est essentiel que tout accord commercial respecte un nécessaire équilibre et présente suffisamment de garanties. Les membres du comité de pilotage de la concertation de la chaîne agro-alimentaire belge ont conclu au terme de leur réunion de ce vendredi 21 octobre 2016, de l'importance de conclure des accords entre l'Union Européenne et le Canada dans l'esprit et le respect des principes évoqués ci-avant. Pour les membres de la concertation agro-alimentaire belge, les accords du CETA offrent des opportunités à la filière agro-alimentaire de notre pays. Ces accords doivent assurer des garanties suffisantes pour la protection durable de ces maillons les plus vulnérables et au respect des choix de société européens dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

La ratification d'accords commerciaux doit favoriser des échanges dans un cadre légal, basé sur une concurrence loyale et respectant les choix de société. Pour les membres de la concertation de la chaîne alimentaire belge, la ratification d'accords entre l'Europe et le Canada offrent des

¹ sans l'UCM, qui ne s'est pas encore prononcé sur le Ceta



opportunités, notamment en termes d'exportation au lieu de contribuer à une aggravation de la situation existante.

Les membres de la concertation de la chaîne alimentaire belge comprennent les préoccupations de la production primaire et ce d'autant plus en regard des difficultés de marché et de la situation économique auquel est confronté l'ensemble du secteur agricole européen. A ce titre, la concertation de la chaîne agro-alimentaire belge recommande que la politique agricole commune (PAC), assume pleinement ses responsabilités pour renforcer économiquement le secteur agricole et consolider son positionnement sur le marché. A cette fin, la concertation de la chaîne agro-alimentaire belge insiste pour que les instruments de marché appropriés soient développés et que les moyens financiers nécessaires soient garantis.

En conclusion, la concertation de la chaîne agro-alimentaire belge insiste pour que les accords commerciaux entre l'Union Européenne et le Canada soient ratifiés et puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations

Président	Yvan Hayez	yvan.hayez@fwa.be	0477 47 16 25
Secrétaire	Pieter Verhelst	pieter.verhelst@boerenbond.be	0476 65 16 13